



Principaux tarifs - Médiateur Réunion

Mise à jour novembre 2025

PARTICULIERS (médiation familiale, voisinage, succession, conso...)	
Appel téléphonique à un tiers	50 €
Rédaction de courrier	50 €
Établissement d'une attestation d'entente sur la pension alimentaire (CAF)	100 € en distanciel 120 € en présentiel
Accompagnement à la demande d'homologation d'une convention parentale	300 €
Consultation d'information	150 €
Frais d'ouverture de dossier de médiation (pour tout processus de médiation validé par les parties)	150 €
Entretien individuel de médiation (environ 3 heures)	250 €
Réunion conjointe de médiation (environ 3 heures)	360 €
Mandat de négociation au nom du client	Sur devis

ENTREPRISES	
Consultation d'information	Gratuit
Frais d'ouverture de dossier de médiation	300 €
Entretiens préalables de clarification individuels	100 € / entretien
Entretien individuel de médiation	350 €
Réunion conjointe de médiation	450 €
Réunion de coordination, d'accompagnement à la mise en œuvre d'un accord, de suivi ou d'évaluation	100 € / heure
Forfait diagnostic	Selon nombre de salariés ou de dirigeants
Accompagnement individuel du manager ou du dirigeant	100 € / heure
Médiation entre associés TPE	Idem tarifs particuliers
Médiation entre associés PME et grandes entreprises, entre entreprises, entre entreprise et client, autres situations	Sur devis
Mandat de négociation au nom de l'entreprise	Sur devis

MEDIATION DE LA CONSOMMATION (obligation légale des professionnels)	
Conventionnement médiation de la consommation (TVA applicable)	Tarif selon CA, à partir de 25 € HT pour 3 ans

ASSOCIATIONS	
Association employeuse	Tarifs entreprises
Association non-employeuse	Sur devis

FORMATIONS	
Formation individuelle à la communication et la qualité relationnelle	300 € / séance de 3h
Formation en duo à la communication et la qualité relationnelle (tarif par personne)	200 € / séance de 3h
Formation collective à la communication et la qualité relationnelle	Sur devis

MEDIATION JUDICIAIRE	
Tarifs basés sur la provision fixée par l'ordonnance de la Cour d'appel avec un minimum de :	1 600 € pour 2 parties 2 500 € pour 3 parties

Frais de déplacement (pour les déplacements au-delà de 10 km de saint Pierre)	Barème kilométrique fiscal
--	----------------------------

À l'exception des conventionnements en médiation de la consommation, la TVA n'est pas applicable.
Tous les règlements doivent être effectués d'avance, par virement bancaire ou espèces.